

## ATELIER DE « LECTURE CRITIQUE » iPEICC mardi 17 septembre 2013



Dans le cadre de la semaine de mobilisation « non à la disparition des associations » et à l'occasion d'un pot de rentrée, iPEICC a proposé un atelier de lecture critique du :

« **Projet de nouvelle charte des engagements réciproques entre Etat, collectivités locales et associations** ».

10 participants, membres d'iPEICC, sympathisants, habitants, se sont prêtés à l'exercice. Sur une courte durée et en se partageant les 10 pages du projet de charte, chacun était invité à souligner une ou deux phrases qui auraient particulièrement marqué son esprit.

Vous trouverez les commentaires du groupe ci-dessous « à brûle pourpoint ».

Il s'agit d'amorce de débats...à chacun de les poursuivre ! (ci-joint résumé et version in extenso avec la charte et les commentaires correspondants)

### CH 1/ La CPCA :

Est-ce représentatif de toutes les associations ? Quelle évolution de sa représentativité depuis 2001 et la première charte alors que le monde associatif bouge vite ?

La signature de la charte est « décentralisée » aux **collectivités locales** : pourrait-elle être décentralisée aux petites associations également ?

La place des associations dans le « **dialogue civil** », c'est très important, comme la place des syndicats est importante.

Ne pourrait-on pas parler de « société citoyenne » plutôt que « civile » ?

Les associations n'oeuvrent pas que pour des projets avec en face les institutions qui définissent les politiques publiques : **L'Etat est garant de l'intérêt général**, les associations oeuvrent pour le BIEN COMMUN (et pas seulement le bien « privé »). Il ne faut pas s'arrêter à l'« intérêt général » cher aux directives européennes.

Le bien commun = ce que l'on doit préserver

L'intérêt général = ce que l'on doit promouvoir, pour les générations à venir, pour les éclairer

Loi 1901 = liberté. Une charte écrite de cette manière nous ligote plus qu'elle nous libère.

La lecture est complexe : à quand une charte écrite en vers ?

**CH 2/ « Créatrices de richesses immatérielles »** : important de reconnaître les richesses humaines et pas seulement les richesses économiques. Les associations sont créatrices de PAIX, d'écoute, d'expression...

«Reconnaissent aux associations l'exercice d'une fonction critique (...) l'indépendance associative » : pourquoi le rappeler, devrait-on en douter ? En quoi une association doit-elle attendre cette reconnaissance alors que la liberté d'expression est le fondement de notre République ?

**CH 3/ « Promouvoir la spécificité associative dans la conception et la mise en œuvre de politiques en faveur acteurs économiques »** : où sont ces spécificités ?

On se sert de la loi 1901 pour faire passer d'autres projets, d'autres textes, il n'y a pas d'indépendance de la loi 1901, on fixe les personnes.

« Distinguer le partenariat du contrôle » : si on le fait vraiment, c'est très bien !

**CH 4/ « Veiller (...) à l'impartageabilité des bénéfices »** : mais je suis pour le partage des bénéfices ! ...humains !

« Leur contribution à l'intérêt général » : mais qui définit l'intérêt général ?

Ce n'est pas la réalité. Dans la pratique, beaucoup de petites associations distribuent leur matériel à leurs membres en cas de dissolution.

Dans les associations parapubliques par contre, en cas de dissolution, c'est souvent l'institution qui récupère les biens et l'association n'a rien à dire !

Globalement, comment la multitude des petites associations se sentira-t-elle concernée par une charte qui ne correspond pas à la réalité qu'elle vit ?

**CH 5/ « Prêt de locaux adaptés et de matériel (...) »**

S'agit-il de mise à disposition gratuite de locaux ? On ne paiera pas de loyer ? ?

**CH 6/ « Gouvernance (...) Valoriser des ressources humaines associatives »**

Je n'ai pas l'impression que l'on se soucie tant que cela de la place des bénévoles dans la prise de décision.

Le terme de BENEVOLE est une spécificité de la langue française. Il n'a pas d'équivalent dans les autres pays, où l'on parle en général de « VOLONTAIRES ». Dans le terme de bénévole, il y a une notion de désintéressement. Alors que le volontariat (par exemple dans les pays anglo-saxons) implique souvent une contrepartie (dédommagement, rémunération...). Mais quelle place a ces volontaires dans la prise de décision collective ? A voir...

**CH 7/ « Un dialogue civil riche et dynamique (...) consulter les associations »**

Je préférerais le terme de « dialogue citoyen ». Que l'on implique de plus en plus de citoyens dans les choix politiques est plus qu'une nécessité. Faire vivre le collectif sur des bases solides.

**Annexes/ « L'implicite, le non formalisé, favorisent ceux qui maîtrisent déjà les règles du jeu et bloque (ent ?) L'entrée aux outsiders à qui elles sont moins familières »**

« Outsiders » c'est une approximation opportuniste, qui emprunte à la sociologie des « exclus » et qui est inappropriée ici. Si ce n'est à les confondre avec les « bénéficiaires » (chapitre problématisation).

« Les objectifs globaux par la suite DECLINABLES » : cela sous-entend « au bon vouloir de chacun »», ce qui est paradoxal avec le titre du chapitre qui annonce un «guide pratique de mise en œuvre »